



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : CATALYSEUR POUR RESINE
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 12009xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Durcisseur.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
labo@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Peroxydes organiques, Type D	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention:

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide (No.-CAS 1338-23-4)



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Nature chimique : Peroxydes organiques
Mélange liquide

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	1338-23-4 700-954-4 01-2119514691-43-0000	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 30 - < 35
Eau oxygénée	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22-0047	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Indications complémentaires : Aucune donnée complémentaire.

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

: S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Premiers soins après contact avec la peau

: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Premiers soins après ingestion

: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agents d'extinction non appropriés

: Pulvérisateur d'eau; Mousse résistant à l'alcool; Dioxyde de carbone (CO₂); Poudre chimique sèche
: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie

: Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accelérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie

Autres conseils

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Procédures d'urgence

: Évacuer la zone.

Équipement de protection

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Veiller à une ventilation adéquate.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Nettoyer immédiatement les déversements. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Isoler les déchets et ne pas les réutiliser. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 7 : Manipulation et Stockage.

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas avaler. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter tout confinement. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-celles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver à fond après manipulation. Équipement de protection individuel, voir section 8. Protéger de toute contamination.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel élec-triques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices. Température de stockage recommandée <30°C.

7.3 Utilisations finales particulières

Méthodes de gestion des risques

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Aucune donnée disponible.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
phtalate de diméthyle	131-11-3	VME	5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	1338-23-4	VLCT (VLE)	0,2 ppm 1,5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Eau oxygénée	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
phtalate de diméthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	66,1 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	135 mg/kg p.c./jour
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,05 mg/m3
Eau oxygénée	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
phtalate de diméthyle	Eau douce	0,192 mg/l
	Eau de mer	0,0192 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	3,16 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,13 mg/kg poids sec (p.s.)
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
Eau oxygénée	Sol	0,0142 mg/kg
	Eau douce	0,0126 mg/l
	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0138 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/l
	Sédiment marin	0,047 mg/l
	Sol	0,0023 mg/l

Fiche de Données de Sécurité



CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
- **Protection respiratoire:**
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un. respirateur avec un filtre homologué. Filtre ABEK
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
- **Matériau des gants**
Caoutchouc fluoré (Viton). Gants en PVA
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si néces-saire. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Forme: : Liquide
Couleur: : Incolore
Odeur: : Menthe

· Changement d'état

Point de fusion : Non déterminé.
Point d'ébullition : Non déterminé.
Point d'éclair : > 80°C.

· Point d'inflammation:

· Température d'inflammation:

· **Auto-inflammation** : Aucune donnée disponible.

· **Danger d'explosion** : Aucune donnée disponible.

· Limites d'explosion:

Inférieure : Non déterminé.
Supérieure : Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20°C** : Non déterminé.

· **Densité à 20°C** : env. 1,1 gcm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** : Légèrement soluble

· **valeur du pH:** : Non applicable

· **Viscosité:**
Dynamique à 25°C: : env. 15 mPa.s

9.2 Autres informations

Température de décomposition : 60 °C
auto-accélérée (TDAA) Méthode: Test ONU H.4
TDAC-Température de décomposition auto-accélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélérate.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Possibilités de réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Protéger de toute contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter tout confinement.
Matières incompatibles	: Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique.

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.452 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,24 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-née : Estimation de la toxicité aiguë: 2.500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Eau oxygénée:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 (Rat, mâle): 1.026 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat): > 0,17 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cuta-née

: DL50 (Lapin): > 6.500 mg/kg



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Espèce Résultat : Lapin
: Provoque des brûlures.

Eau oxygénée:

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Eau oxygénée:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Eau oxygénée:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classé sur la base des informations disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Composants:

Eau oxygénée:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : OCDE ligne directrice 407

Eau oxygénée:

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d
Symptômes : Aucune réaction secondaire.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-tiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 26,7 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Bactérie): 48 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Eau oxygénée:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-tiques	: CL50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,38 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,63 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-tiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,63 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Eau oxygénée:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibu-tane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3 (25 °C)

Eau oxygénée:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57
Remarques: Calcul

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Produit:

*Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.*

· Emballages non nettoyés:

Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

· Recommandation: *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

· Catalogue européen des déchets: *Aucune donnée disponible.*

· Emballages non nettoyés: *Aucune donnée disponible.*

· Recommandation: *Aucune donnée disponible.*



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	UN 3105
ADR	:	UN 3105
RID	:	UN 3105
IMDG	:	UN 3105
IATA	:	UN 3105

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E))
ADR	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E))
RID	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E))
IMDG	:	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))
IATA	:	Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide(s))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	5.2
ADR	:	5.2
RID	:	5.2
IMDG	:	5.2
IATA	:	5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADN				
Groupe d'emballage	Code de classification	Étiquettes	:	Non réglementé
			:	P1
ADR			:	5.2
Groupe d'emballage	Code de classification	Étiquettes	:	Non réglementé
	Code de restriction en tunnels		:	P1
			:	5.2
			:	(D)



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification Numéro d'identification du danger : P1
Étiquettes : 539
Étiquettes : 5.2

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Division 5.2 - Organic peroxides, Handling Label - Keep Away From Heat

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Division 5.2 - Organic peroxides, Handling Label - Keep Away From Heat

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Fiche de Données de Sécurité



CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** styrène
- **Phrases R:**
 - 10 Inflammable.
 - 20 Nocif par inhalation.
 - 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Phrases S:**
 - 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 - 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 - 43 En cas d'incendie, utiliser CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Ne jamais utiliser jet d'eau à grand débit.
 - 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.



Fiche de Données de Sécurité

CATALYSEUR POUR RESINE

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/09/2020 - Remplace : // - Version: 1.0

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Phrases importantes

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

emp, court, system: employé, employée, à court terme, effets systémiques

emp, long, system employé, employée, à long terme, effets systémiques

cons, court, system: consommateur, , à court terme, effets systémiques

emp, long,, local: employé, employée, à long terme, effets locaux

cons, long, local: consommateur, à long terme, effets locaux

cons, long, system consommateur, à long terme, effets systémiques

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 3: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B